

GREFFE

LE 7 MAR. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Montréal, le 7 mars 2005

PAR COURRIEL

greffe@regie-energie.qc.ca

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
Case postale 001
800, Place Victoria,
Bureau 2.55, 2^{ième} étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2005-2014 du distributeur

~~R-3552-2004~~

R-3550-2004

Chère Consoeur,

En réponse à votre lettre du 3 de ce mois, le RNCREQ me demande de porter à votre attention qu'il est estimé qu'un temps d'audience d'une heure sera nécessaire à la présentation de ses moyens préliminaires.

La jurisprudence invoquée, en plus de diverses décisions et avis de la Régie, sera probablement limitée aux causes :

Interprovincial Pipeline Ltd and NEB
78 DLR (3d) 401
Dame Nadeau c. Corporation du village de Mont-Jolie
30 BR 563
Capital Cities Communications Inc. c. CRTC
[1978] 2 RCS 141

Enfin les moyens préliminaires demandés auront trait à l'obtention d'une décision visant à la production de la preuve par le distributeur de la suffisance des critères de fiabilité en énergie, du respect de ce critère, de réponses pertinentes aux demandes de renseignement du RNCREQ, notamment aux questions, 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2 au complet, 6.1 au complet, 6.2, 6.3, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 14.1 et 14.1.1 afin de procéder, à l'aide de cette information, à l'étude et à la discussion ouverte et transparente de divers critères de fiabilité en énergie.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

M^e Pierre Tourigny, avocat
ptourigny@lafortuneleduc.com
PT/cm